

Attribution d'une subvention au Centre Croppet

Rapporteur : M. Jean-Yves PRALON, Vice-Président

AVIS			
Commission n°9		Bureau	
séance du 25/03/04	favorable	séance du 16/04/04	favorable

Inscription budgétaire	
Budget 2004 Dépenses de fonctionnement Imputation : 6572.40	Montant : 45 000 €

I. Rappel

Le Centre Croppet a déposé une demande de subvention en 2003 auprès de la CAGB pour un projet de réhabilitation de ses locaux (centre équestre, foyer, bâtiment d'hébergement) et un projet de construction d'un nouvel hébergement. Le site appartient à la Ville de Besançon

La CAGB avait proposé au Centre de revoir sa demande de subvention en l'axant sur le projet de réhabilitation uniquement et de lui apporter dans un premier temps au regard de la compétence habitat de la CAGB, son appui pour étudier plus précisément les besoins et complémentarité possibles avec d'autres structures existantes en matière d'hébergement.

La CAGB a ainsi délibéré en décembre 2003 sur l'octroi d'une aide de 45 000 € au Centre Croppet pour son projet de réhabilitation sous réserve de la participation des autres financeurs à la même hauteur (Conseil Régional, Conseil Général, Etat).

2. Etat d'avancement

Suite à la proposition de la CAGB, le Centre Croppet a déposé une nouvelle demande de subvention auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, de Jeunesse et Sport et de la CAGB, tenant compte de la démarche arrêtée.

Le projet est le suivant :

Rénovation du centre équestre :	129 950, 29 €
Rénovation du bâtiment :	48 427, 68 €
Rénovation du foyer :	38 160, 01 €
TOTAL :	216 537, 98 €

Le Centre Croppet a aussi précisé dans son dossier la répartition de sa fréquentation comme cela lui avait été demandé.

A ce jour, les partenaires ont décidé (Conseil Régional, Conseil Général, Etat) ou ont proposé :

- Conseil Régional : 45 000 €
- Conseil Général : 45 000 € (28 704 € au titre des aides traditionnelles et 16 296 € proposé dans le cadre du programme CITE)
- Etat (Jeunesse et Sport) 49 000 €
- CAGB : 45 000 €

soit une subvention total d'un montant de 184 000 €

Le solde sera apporté par l'association du Centre Croppet.

Par ailleurs, une rencontre entre les élus responsables de la compétence habitat à la CAGB et le Centre Croppet sera prochainement organisée pour aborder la question de l'hébergement avec des partenaires locaux (CROUS, organismes logeurs, CIS).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, compte tenu de cet état d'avancement qui correspond aux conditions fixées par la délibération de la CAGB, confirme l'attribution de la subvention de 45 000 € au Centre Croppet (rattachement au budget 2003).

Pour extrait conforme,

Le Président